

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION IMPASSE DE LA PRÉE / JARZÉ

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,
VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,
VU le code de la voirie routière,
VU le code pénal,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,
VU la demande de l'entreprise STEG – prestataire d'Enedis, en date du 29 mars 2024,
CONSIDÉRANT que, en raison de travaux de terrassement et de branchement pour Enedis, il importe de réglementer la circulation sur l'impasse de la Prée à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de travaux de terrassement et de branchement pour Enedis, réalisés par l'entreprise STEG – prestataire d'Enedis, la circulation et le stationnement seront interdits Impasse de la prée au niveau du n°2 à Jarzé commune déléguée de Jarzé Villages, du mardi 21 mai 2024 au vendredi 21 juin 2024 inclus.

ARTICLE 2 : La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

ARTICLE 3 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par l'entreprise STEG, responsable des travaux.

ARTICLE 5 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'entreprise STEG.

ARTICLE 6 : Le Maire de Jarzé Villages, l'entreprise STEG, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 11 avril 2024
Par délégation, le Conseiller à la voirie
François EDIN



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE JARZE VILLAGES' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '49140' in the center. The seal also features a small illustration of a building and a sun.

